



DOC- AGA-16-05-10

Convention sur les droits des personnes handicapées : évaluation des pays et commentaires généraux sur l'article 6 (femmes handicapées) et l'article 24 (éducation)

Document destiné à l'information

1. Introduction

Ce document actualise le travail du FEPH et de ses membres dans le processus de révision avant le Comité de la CDPH des Nations Unies à Genève et l'élaboration par le Comité de la CDPH d'un projet de commentaires généraux sur les articles 6 et 24 de la CDPH, ainsi que sa journée de débat général sur l'article 19 de la CDPH.

2. Processus de révision en cours

Chaque pays qui a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées est passé en revue par le Comité de la CDPH des Nations Unies à Genève quant au processus qu'il a lancé pour concrétiser la CDPH pour les personnes handicapées au niveau national.

Les pays doivent soumettre au Comité un rapport initial sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention. Les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile ont la possibilité de rédiger un rapport alternatif reprenant leur avis et de présenter leurs principales préoccupations au Comité de la CDPH à Genève lors de réunions d'information privées.

En début de mois, lors de la 15^e séance, cinq pays européens se sont rendus à Genève pour présenter au Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées leurs réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies. Les membres du FEPH en Italie, au Portugal, en Serbie et en Lituanie étaient présents à Genève et ont informé le Comité des Nations Unies de la situation pour les personnes handicapées dans leur pays lors d'événements parallèles organisés ensemble. Le FEPH était présent pour soutenir et guider nos membres, ainsi que les collègues de l'IDA.

La liste des problèmes pour l'Italie et les Observations finales pour le Portugal, la Slovaquie, la Serbie et la Lituanie seront adoptées par le Comité des Nations unies le 21 avril et brièvement publiées par la suite. Vous les trouverez sur le [site web du Comité des Nations Unies](#) :



En août 2016, lors de sa 16^e séance, le Comité des Nations Unies adoptera la liste des problèmes pour Chypre et la Bosnie Herzégovine et tiendra son dialogue constructif avec la délégation de l'Italie.

Les pays suivants entreront probablement aussi en ligne de compte pour la révision en 2017, mais cette information doit encore être confirmée par le Comité de la CDPH : le Luxembourg, le Royaume-Uni, le Monténégro et l'Arménie.

Le FEPH envisage la possibilité d'organiser un deuxième atelier pour ses membres, consacré à la préparation pour le processus de révision avant le Comité de la CDPH. En octobre 2015, un atelier de ce type a été organisé à Bruxelles avec le HCDH. L'atelier de 2016 serait organisé avec l'UNICEF et le HCDH, et rassemblerait les membres du FEPH des pays concernés par la révision en 2017, ainsi que les pays des Balkans participants au projet de l'UNICEF et du FEPH.

Tous les dialogues constructifs peuvent être suivis en direct ou visionnés plus tard sur le [site de webdiffusion du Comité](#).

3. Commentaires généraux et journée de débat général

Le Comité des Nations Unies établit actuellement un projet de commentaires généraux sur l'article 6 « Femmes et jeunes filles handicapées » de la CDPH, l'article 19 « Vie indépendante dans la communauté » et l'article 24 « éducation inclusive » de la CDPH.

Le FEPH a apporté sa [contribution au projet de commentaires généraux sur l'article 6 de la CDPH](#). Notre exposé se base sur le 2^e manifeste du Comité des femmes du FEPH sur les droits des femmes et des jeunes filles handicapées dans l'UE : un guide pour les activistes et les décideurs politiques.

Le Comité a organisé une journée de débat général (JDG) le 19 avril consacrée au projet de commentaire général sur l'article 19 de la CDPH. Le Comité a considéré qu'il était important de clarifier le contenu de cet article, étant donné que, dans son optique des rapports nationaux, le Comité a identifié des retards de mise en œuvre et, dans une certaine mesure, des fausses idées quant aux droits des personnes handicapées dans le choix de leur lieu de résidence ainsi que les personnes avec qui elles souhaitent vivre, le droit des personnes handicapées à des services d'aide à domicile, en maison de soins et en communauté et le droit à une disponibilité des services et des infrastructures communautaires à égalité avec le reste de la population, à l'écoute des besoins des personnes handicapées. Les contributions et la décision de la JDG serviront de base pour le processus de projet de commentaire général du Comité sur l'article 19. Le FEPH a apporté sa [contribution](#) lors de ces discussions.

Le FEPH suivra de près la discussion sur le [commentaire général sur l'article 24](#) afin de s'assurer qu'il garantit le droit à l'éducation inclusive de chaque enfant handicapé.

Le Comité a déjà publié [deux commentaires généraux](#), l'un sur l'article 12 « Capacité juridique » de la CDPH et l'autre sur l'article 9 « Accessibilité » de la CDPH.



Funded by
the European Union

4. Progrès quant aux pays qui n'ont pas ratifié

Le FEPH a soutenu nos membres des pays européens qui n'ont pas encore ratifié la CDPH : les Pays-Bas, l'Irlande, la Finlande et l'Islande. Notre membre néerlandais prévoit que les Pays-Bas ratifieront la CDPH en automne de cette année. Notre membre finlandais espère que la ratification sera finalisée en août 2016.